

# Aides aux entreprises : le débat relancé

Opposition, syndicats et ONG déplorent l'absence de contreparties au plan de relance, notamment sur l'emploi

Faut-il imposer des contreparties directes aux entreprises, largement bénéficiaires du plan de relance du gouvernement ? Le débat est lancé. Sur les 100 milliards d'euros annoncés, jeudi 3 septembre, par le premier ministre, Jean Castex, un tiers (34 milliards) est alloué à la compétitivité. Dont une baisse de 20 milliards d'euros - 10 milliards en 2021, et autant en 2022 - des impôts de production, revendication de longue date du patronat.

Or, si le plan de relance a pour principaux objectifs de lutter contre le chômage et d'accélérer la transition écologique, l'exécutif n'a pas assorti ces mesures de conditions fermes en matière d'emploi ou d'environnement. De quoi hérisser les syndicats, une partie de l'opposition et même de la majorité.

« Au moment où l'Etat fait un effort sans précédent pour aider les entreprises, il paraît logique de leur demander des contreparties sur la répartition des richesses au sein de l'entreprise, estime le député La République en marche (LRM) de Moselle Ludovic Mendes. A celles qui reçoivent de l'argent public, on aurait pu, par exemple, demander de s'engager sur un plan de revalorisation des salaires sur cinq ou dix ans, ou les contraindre à former leurs salariés. »

## « Des garanties »

L'épisode du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est dans toutes les têtes. Lancé en grande pompe en 2013 sous François Hollande, ce dispositif de soutien aux entreprises, d'un montant de 20 milliards d'euros par an, a été largement critiqué en raison de l'absence de contreparties demandées et du faible nombre d'emplois qu'il avait en fin de compte créés.

Un souvenir qui pousse l'ancien député socialiste rallié à la Macronie aujourd'hui davantage d'engagements de la part du patronat. « J'essaie d'être cohérent. Je reprochais au CICE version Hollande l'absence de contrepartie des entreprises et le fait que l'on donne de l'argent public aux banques, à la grande distribution et pas aux coopératives. Dans le cas présent, je souhaite que l'Etat demande à minima des garanties pour le maintien dans l'emploi, la formation, les investissements », explique l'élu LRM de la Manche, ancien ministre de l'agriculture.

« On a vu ce qui s'est passé avec Hollande et le CICE : le Medef avait

De gauche à droite : les ministres Barbara Pompili (transition écologique), Bruno Le Maire (économie et finances), Elisabeth Borne (travail), et le secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, Clément Beaune, lors de la présentation du plan de relance, à Paris, jeudi 3 septembre. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »



promis un million d'emplois sur cinq ans et on ne les a jamais atteints ! », abonde Ludovic Mendes, qui appelle à instaurer une stratégie du « donnant-donnant ».

« L'aide publique ne peut se faire sans conditions », dénoncent également plusieurs ex-députés macronistes, désormais membres du groupe Ecologie Démocratie Solidarité (EDS) à l'Assemblée. Parmi eux, Matthieu Orphelin « regrette que la baisse des impôts de production ne soit pas conditionnée à des engagements écologiques, sociaux, fiscaux et de relocalisation clairs pour les grandes entreprises ». « Les entreprises ne font pas d'efforts quand on ne régule pas, renchérit Emilie Cariou, députée EDS de la Meuse et ex-LRM. Rien ne prémunit contre des délocalisations et des licenciements. »

Pour l'opposition socialiste non plus, le compte n'y est pas. Valérie Rabault, la présidente du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, s'indigne que le mot « contrepartie » ne figure même pas dans l'énoncé du plan. « C'est incroyable de voir l'Etat se mettre dans un tel état de faiblesse alors qu'il a la possibilité de fixer des objectifs à ce plan. Ce n'est pas une honte de demander des contreparties aux en-

treprises quand on leur verse des aides aussi conséquentes », réagit la députée de Tarn-et-Garonne.

Avant l'été, les parlementaires socialistes avaient déjà réclamé l'adoption d'un amendement - appelé « amendement Oxfam », du nom de l'ONG de solidarité internationale - exigeant des entreprises un engagement sur un plan de réduction de leur empreinte climatique et sur la biodiversité. Avec des conditions sociales - interdiction de versement des dividendes, créations d'emplois, égalité femmes-hommes -, ils souhaitaient que ces obligations soient de nouveau demandées aux grandes sociétés. « C'est une occasion manquée par le gouvernement », regrette Gabrielle Siry, porte-parole du Parti socialiste.

## « Sens des responsabilités »

Côté syndicats, Laurent Berger, le numéro un de la CFDT, se dit « déçu ». « On ne peut pas leur faire un chèque en blanc, avertit-il. Cela va aussi bénéficier à des entreprises qui se portent bien, ce n'est pas anormal qu'on leur demande des aides supplémentaires. » Pour le secrétaire général de la CFDT, il faut pouvoir vérifier que l'argent donné aux entreprises « sert bien

à la transition énergétique, au maintien ou au développement de l'emploi ou à la redistribution de la richesse produite ». Dans un entretien au Monde, mardi, il proposait de donner la possibilité au comité social et économique (CSE) de contraindre le chef d'entreprise à revoir sa copie si les aides ne sont pas utilisées ainsi.

« On dit "il faut faire confiance aux entreprises", mais le passé et le présent démontrent que ce n'est pas possible, renchérit Céline Verzeletti, une des dirigeantes de la CGT. Il faut que le gouvernement impose que celles qui perçoivent des aides publiques ne puissent pas licencier, faire un plan de restructuration ou verser des dividendes aux actionnaires. »

Des critiques balayées par le patronat. Pour Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef, cette polémique « est totalement inepte ». La baisse des impôts de production « ne porte que sur 10 milliards d'euros par an ». « La mise à l'arrêt obligatoire des entreprises pendant le confinement - pour de bonnes raisons - a coûté bien plus cher, juge-t-il. Essayer de conditionner les aides correspond à une vision centralisée de l'économie qui ne fonctionne plus. »

## « C'est incroyable de voir l'Etat se mettre dans un tel état de faiblesse »

VALÉRIE RABOULT  
députée (PS)  
de Tarn-et-Garonne

Jeudi, Jean Castex en a appelé au « sens des responsabilités de tous les acteurs », en particulier les entreprises, en leur rappelant la nécessité qu'elles « embauchent, à commencer par les jeunes », et s'est défendu de faire des « cadeaux fiscaux » aux entreprises. « La seule mesure qui ne fait pas l'objet de contreparties, ce sont les baisses des impôts de production », a-t-il toutefois reconnu.

« Nous voulons que les entreprises s'engagent, c'est normal, c'est un plan qui soutient les entreprises », avait indiqué mercredi le ministre de l'économie, Bruno Le Maire. Celui-ci a évoqué la possibilité de fixer des contreparties, en accord avec le Parlement et les partenaires sociaux, dans trois domaines : l'environnement, la

gouvernance et la participation des salariés aux résultats financiers de l'entreprise. M. Le Maire a invité les parlementaires à « travailler » sur le sujet, en se disant prêt à reprendre certaines de leurs propositions. Les principales mesures devraient figurer dans le projet de loi de finances 2021, examiné à l'automne. « Les groupes politiques tiennent à définir un certain nombre de contreparties. Nous le ferons ensemble », a indiqué le ministre.

Le rapporteur du budget, le député LRM du Val-de-Marne Laurent Saint-Martin, pour sa part, n'a pas l'intention de présenter des amendements en ce sens. « L'emploi ne se décrète pas, argue-t-il. On ne relance pas l'économie en conditionnant des investissements à un instant T. » « On est dans une telle situation de crise que dans un premier temps, il faut soutenir les entreprises sans contreparties. Mais dans un second temps, si l'on s'aperçoit que les entreprises ne jouent pas le jeu, il faudra des mesures correctives », conclut le député LRM du Doubs Frédéric Barbier. ■

RAPHAËLE BESSE DESMOULIÈRES  
ALEXANDRE LEMARÉ  
AUDREY TONNELIER  
ET SYLVIA ZAPPI

## « Vouloir copier l'Allemagne est une marque de peu d'ambition »

Le président de la CFE-CGC, François Hommeril, critique la volonté de l'exécutif de se rapprocher, avec son plan de relance, du modèle d'outre-Rhin

### ENTRETIEN

Après la présentation du plan de relance, jeudi 3 septembre, François Hommeril, président de la CFE-CGC, critique l'objectif affiché par le gouvernement de vouloir se rapprocher des taux de prélèvements obligatoires pratiqués outre-Rhin, en baissant sans contreparties les impôts de production acquittés par les entreprises.

#### Pourquoi critiquez-vous l'absence de contreparties demandées aux entreprises dans le plan de relance ?

Une fois de plus, les aides qui sont proposées et qui sont financées par de l'argent public ne sont pas suffisamment conditionnées ni ciblées. Ce n'est pas spécifique à

ce gouvernement, mais cela participe au même phénomène : on distribue de l'argent - ça a toujours, quelque part, un effet positif -, mais c'est surdimensionné. La baisse des impôts de production n'est, par exemple, conditionnée à rien. Dès l'instant où cette baisse va générer une marge supplémentaire, il faut contraindre les entreprises à l'utiliser pour le développement économique et l'avenir des salariés. La compétitivité, quand elle n'est examinée que sous l'angle de la réduction des coûts, est une impasse.

#### Quelles conditionnalités aurait-il fallu instaurer ?

Tout ce qui est favorable aux investissements concrets, qu'ils soient physiques, dans la formation du personnel, la recherche, le

développement des produits ou la conquête des marchés, est positif. Mais nous savons très bien qu'il existe un tropisme économique et financier auquel les entreprises et leur gouvernance sont soumises. Lorsque les employeurs ont la possibilité de comprimer les coûts, ils n'en tirent pas forcément parti pour développer leur entreprise, mais peuvent être tentés par des optimisations financières.

#### Concernant les impôts de production, l'exécutif indique que l'objectif est de se rapprocher des taux de prélèvements obligatoires qui existent chez nos voisins européens...

Tous nos ministères gouvernement avec la lunette braquée sur l'Allemagne. C'est une marque de peu d'ambition. Je ne crois pas savoir

que la France, dans les années 1980 et 1990, ait atteint son positionnement économique international, scientifique et culturel en copiant tout ce que fait l'Allemagne. A ce rythme-là, il n'y a qu'à changer la syntaxe française pour mettre le verbe à la fin des phrases, comme outre-Rhin, parce que c'est plus efficace qu'au milieu ! Nous avons les ressources suffisantes en interne pour trouver les ressorts du développement. Une vision politique, c'est de l'ambition, des valeurs, un cap. Après, on s'organise pour l'atteindre.

#### Bon nombre des aides allouées aux employeurs sont soumises au respect de certains critères, par exemple celles pour l'embauche des moins de 26 ans...

Elles sont inefficaces, car les en-

treprises ne recrutent que si elles en ont besoin - autrement dit, si elles ont des perspectives en termes d'activité. C'est typiquement le dispositif qui ne crée que des effets d'aubaine, qui coûte à la collectivité et qui ne rapporte rien. Les organisations patronales sont souvent friandes de ces mesures, mais actionner un tel mécanisme, qui absorbe des ressources budgétaires, correspond à une vision court-termiste des choses.

#### Finalement, considérez-vous que ce plan de relance revient à arroser le sable ?

Un programme de ce type doit poursuivre deux objectifs : éviter les faillites en agissant vite et massivement, avec des moyens financiers concentrés sur les entreprises qui font face au risque de stop-

per leur activité. Le second axe à privilégier concerne les investissements de long terme, dans la recherche, la formation et l'outil de production. Sur le papier, le plan de relance semble être guidé par ces préoccupations, mais il n'est pas assez prescriptif sur les volets où il faudrait qu'il le soit. Par exemple, sur le financement des infrastructures ou des filières d'avenir : nous trouvons que les conditions posées pour relocaliser des productions sur le territoire national sont insuffisantes. Il existe un risque que les aides profitent surtout à des sociétés étrangères, à l'instar de ce qui s'était produit, il y a plusieurs années, avec les dispositifs en faveur de l'industrie photovoltaïque. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR  
R. B. D. ET BERTRAND BISSUEL